

La Commission de Colonisation a choisi un certain nombre de sites de villages contigus aux chemins de fer de l'Etat. Les terres de ces sites sont vendues à des conditions faciles, pour être cultivées, aux prix de \$3 à \$10 par acre, dont une légère partie doit être payée comptant et le surplus par versements échelonnés, au choix de l'acquéreur. Les anciens soldats originaires de la Colombie Britannique bénéficient d'un rabais de \$500 sur le prix d'achat. La commission jouit des pouvoirs nécessaires pour obliger les détenteurs de ces terres à les livrer à la culture, faute de quoi, elle peut imposer une taxe à titre de pénalité et même mettre ces terres en vente. Les colons établis sur ces terres peuvent obtenir de la commission, pour faciliter leurs opérations, des prêts de \$250 à \$10,000, mais qui ne peuvent excéder 60 p.c. de la valeur marchande de la terre hypothéquée.

Les droits de coupe de bois s'acquiescent par adjudication au plus offrant. Le postulant indique la localité qu'il convoite et sur sa demande d'en acheter le bois, cette partie de forêt est examinée, cadastrée si c'est nécessaire et offerte en vente par demandes de soumissions. Toutes les conditions peuvent être connues en s'adressant à la Division Forestière du ministère des Terres. De son côté, la section des Forces Hydrauliques, du même département, renseigne les intéressés sur les forces hydrauliques disponibles dans ces terres boisées pour l'irrigation, la force motrice, etc.

Les terres appartenant à la province ont une superficie de 223,639,920 acres, dont 197,229,640 acres sont vacantes et attendent la charrue; 6,488,137 acres sont occupées par les Indiens ou bien constituent les parcs, réserves forestières, refuges du gibier, etc. Enfin, 7,244,251 acres sont louées pour le pâturage, la coupe du bois, l'extraction du charbon, etc. Au 31 décembre 1923, les terres cadastrées couvraient 32,951,278 acres se répartissant ainsi qu'il suit: 22,775,315 acres de terres cultivables, 9,036,186 acres de terres boisées, 659,848 acres de houillères et 479,929 acres d'autres terrains miniers. L'emplacement des cités couvrait 56,390 acres et celui des municipalités rurales 892,360 acres.

La superficie de la province est de 226,186,240 acres, dont 92,800,000 acres se trouvent au nord de la zone de croissance des arbres et 91,432,100 acres sont couvertes de forêts; dans la région sylvestre, on compte 39,352,000 acres contenant plus de 1,000 pieds par acre, et 17,281,600 acres contenant entre 5,000 et 30,000 pieds de bois à l'acre. L'étendue susceptible d'être cultivée est estimée à 22,608,000 acres. Dans l'île Vancouver, une étendue de 2,110,054 acres se trouve comprise dans les octrois de terres concédées au chemin de fer Esquimalt & Nanaimo, dans la partie sud-est de l'île; les demandes d'acquisition se rapportant à ces terres sont reçues par l'agent des terres de cette compagnie, à Victoria.

II.—DÉFENSE NATIONALE.

Avant la guerre, la milice canadienne se composait d'une force permanente qui comptait au 31 mars 1914, 3,000 officiers, sous-officiers et soldats et d'une milice active qui comptait, à la même date, 5,615 officiers et 68,991 sous-officiers et soldats. Depuis le commencement de la guerre, des contingents de troupes de toutes armes ont été successivement recrutés, équipés, instruits et envoyés en Grande-Bretagne pour contribuer à la défense de l'empire. Lors de la cessation des hostilités, au 11 novembre 1918, environ 418,000 officiers, sous-officiers et soldats avaient servi dans les rangs de l'armée canadienne d'outre-mer¹.

Organisation.—Antérieurement à 1922, trois organismes du gouvernement canadien se partageaient la défense du Canada, savoir: le ministère de la Milice et de la Défense, le ministère de la Marine et du Service Naval, la Commission de l'Aviation.

¹ On trouvera dans l'Annuaire de 1921, page 820, le détail des dépenses encourues par le gouvernement canadien, du fait de la guerre, entre 1915 et 1921.